



## Visa visité et Visa regroupement familial

Par **taeyun**, le **27/03/2017** à **18:22**

Bonjour,

Je habite en France avec carte de séjour "profession libérale" valable 4ans. Je suis coréen et je souhaite de faire "regroupement familial" pour ma femme, qui est en Coréenne. Ma question est,, est-ce que c'est possible d'avoir le visa visité pour venir et changer à visa "regroupement familial".

En ce moment elle est en Coréen, je souhaite elle vient en France avec son visa visité, car le traitement du regroupement familial prend assez logntemps.

Bref elle vient en France avec visa visité et après on demande regroupement familial. Sera-t-il possible?

Cordialement

Par **amajuris**, le **29/03/2017** à **14:12**

bonjour,

le regroupement familial alors que la famille est déjà en france, est une procédure dérogatoire. vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11167>

salutations